



Club Artistique Culturel de Danse

Dance of Love D.O.L



Règlement Intérieur



Le but du Club Artistique Culturel de Danse est de contribuer à améliorer le niveau des élèves/ participants dans leurs compétences artistiques et à favoriser l'échange et le partage dans le rassemblement des danseuses(rs). Afin qu'elles (ils) acquièrent leurs pleins potentiels artistiques et techniques ; Nous veillons à ce qu'elles (ils) respectent leurs capacités tout en conservant une atmosphère de détente comme un prolongement des vacances de l'été.

Au sein du Club, nous dansons pour le bien-être de soi, des autres et pour l'enrichissement du divertissement artistique et culturel dans la ville. Cela suppose un investissement propre à chacun, dans lequel, tout élève/ participant inscrit devra s'y conformer.

Article I - Préambule

Le présent règlement est consultable par toutes (et tous) de façon permanente sur l'espace SPORTS REGION/ RUBRIQUE DOCUMENTS en l'adresse : www.danceoflove.sportsregions.fr (conçu pour la diffusion des informations officiels du Club concernant tout élève/participant) du Club Artistique Culturel de Danse : Dance of Love D.O.L.

✓ Tout inscription au C.A.C.D Dance of Love D.O.L vaut acceptation du règlement intérieur du Club et de son association Rétro Vibes. L'élève/participant devient membre officiellement dès réception de la carte membre d'adhésion remis en début d'édition suivant la date de la souscription d'un programme du Club.

Pour toute modification d'inscription, il est obligatoire d'en informer l'association Rétro Vibes (association du C.A.C.D Dance of Love D.O.L*), Le but étant que toute situation ou discussion qui pourrait déclencher un malentendu ou un doute, concernant le fonctionnement du Club* (et de son association), soit communiqué le plus rapidement possible afin de déboucher la raison du litige vers une solution pragmatique pour toutes et tous et de permettre ainsi l'annulation immédiate de tout problème ponctuel envisageable envers le C.A.C.D Dance of Love D.O.L (et son association) auprès de ses membres élèves/ participants ou bénévoles/ adhérents.

Article II – Conditions d'inscriptions

Les cours/ meetings danse sont dispensés de la mi-Janvier jusqu'à la mi-Décembre en dehors des vacances scolaires et jours fériés* sauf en cas d'avertissement spécifique sur le planning des cours (remis au moment de l'inscription de toute année dansante). Néanmoins, l'inscription au C.A.C.D, à une édition en cours, est valable du jour de la date d'inscription au jour de la date de rentrée de l'année suivante (soit 1 an au total) sauf en cas de prorata calculé.

Afin de valider l'inscription, le Club Artistique Culturel de Danse : Dance of love D.O.L, requiert les pièces suivantes :

✓ Le bulletin d'adhésion en ligne (=équivalent à la fiche d'inscription de tout programme) dûment complété de l'élève/ participant ou son représentant légal pour les élèves/ participants mineurs; Est à compléter sur l'espace SPORTS REGIONS en l'adresse : www.danceoflove.sportsregions.fr

✓ L'autorisation parentale disponible dans notre la rubrique documents à renvoyer par email (danceoflove.dol@gmail.com)

✓ Un certificat médical de moins de 3 mois, attestant de l'aptitude de l'élève / participant aux pratiques sportives pour lesquelles il s'inscrit (valable 2 ans) uniquement en cas d'affirmation positive sur un problème de santé référencé dans le formulaire de prise en connaissance générale de la santé de tout élève/ participant. Dans tous les cas; il est formellement obligatoire de le remplir et de le renvoyer au Club de Danse par email.

✓ Une attestation d'assurance à responsabilité civile et individuelle corporelle prenant en charge les dommages encourus ou causés par l'élève/ participant pour lui même et autrui.

✓ Fiche de renseignement sondage discipline (non obligatoire) mais conseillé car ce document est pris en considération pour la redirection du choix de groupe/ troupe de danse de l'élève/ participant.

✓ l'autorisation du droit à l'image dûment complété, datée et signée par l'élève/ participant ou son représentant légal pour les élèves/ participants mineurs y compris pour les élèves/ participants majeurs.

- la signature d'un des exemplaires reçus du règlement intérieur n'est pas obligatoire. Il est applicable par toutes et tous dès l'adhésion au C.A.C.D Dance of Love D.O.L. Et son association Rétro Vibes. Il reste consultable sur

Pour toutes demandes/ réclamations – Association Rétro Vibes/ Service Danse

C.A.C.D Dance of Love D.O.L 03 rue Sébastien de Bouard 17100 Saintes (Quartier Maison des Associations)

① 06 61 96 06 79/ association-retrovibes@outlook.fr

l'espace SPORTS REGIONS durant toute l'année.

- La fiche de tarification – (souscription de la saison en cours) est dématérialisée par le formulaire de souscription programme en ligne via la plateforme Hello Asso.
Par l'inscription sur la plateforme et la souscription à un programme du Club, celle-ci retrace tous les paiements relatifs aux programmes en cours de tout élève/ participant du Club. Aussi, un document détails des prix est consultable toute l'année dans la rubrique documents de notre espace SPORTS REGIONS. (www.danceoflove.sportsregions.fr)

✓ Le règlement liés à la souscription du programme de l'édition en cours (via Hello Asso) ainsi que la cotisation à l'association Retro Vibes (fondatrice du service danse en la dénomination du Club Artistique Culturel de Danse : Dance of Love D.O.L)

Article III – Paiements

Tous les cours sont payables, en un programme, suivant l'inscription et le paiement de la cotisation associative par espèce lors du second cours effectué au sein du Club, à travers le biais de la plateforme de paiement en ligne Hello Asso. 5% du prix forfaitaire mensuel est reversé à une association caritative (la liste est consultable sur le site internet de l'association Rétro Vibes ou du Club de danse); Il en est de même pour l'achat d'une place de spectacle. Le montant forfaitaire est calculé sur deux bases : les minimas sociaux (*sous présentation d'un justificatif pôle emploi ou attestation Rsa/ Carte étudiante) et pleins tarifs (prix forfaitaire normal).

L'usage de la plateforme (Hello Asso*) est réglementé et conforme aux usages associatives de nos élèves/ participants :

-  1. pour régler les échéances mensuelles.
-  2. pour la réservation billetterie en fin d'année.
-  3. En cas de vente spécifique relatif aux costumes de danse et/ou tous produits en vente provenant du Club en dehors de la plateforme SPORTSREGIONS/ RUBRIQUE BOUTIQUE.

En effet (pour le point 1.), cela s'effectue par un premier paiement* par carte bancaire sur la plateforme Hello Asso, qui après validation et prise en compte, devient en format échéancier (selon la facilité de paiement arboré) à une date choisit par l'élève/ participant au moment de sa souscription.

Pour ce faire; Il est fortement conseillé d'ouvrir un espace personnel en ligne ou de télécharger l'application Hello Asso et de s'y inscrire (au moment de la souscription programme) afin d'optimiser le suivi des paiements relatifs aux programmes souscrits.

*Selon les facilités de paiements choisit par l'élève/ participant, les prélèvements s'arrêteront automatiquement à la dernière échéance prévue par le plan d'apurement mis en place au moment de l'inscription de l'élève/ participant.

L'inscription au C.A.C.D Dance of Love D.O.L prend effet immédiatement* à compter du premier paiement effectué. (*dans le cadre des dates d'entrées officielles en cours/ meeting danses de la saison en cours). En cas d'inscription tardif à la rentrée du Club; Un prorata est calculé en fonction du nombre de mois manquant sur la saison en cours. (se rapprocher du Club pour l'obtention d'un code promotionnel en accord avec le nombre de cours à suivre)
A l'entraînement suivant la souscription d'un programme : la carte membre est remis à l'élève/ participant.

Toute l'année commencée est entièrement due. Le paiement se fait uniquement à travers le biais de la plateforme Hello Asso.*

*Excepté lors du gala de fin d'année ou toutes représentations événementielles du Club; les paiements des places de spectacle et d'usage buvette du Club et de son association peuvent être effectuer par espèce / carte bancaire.

⊖ Aucun remboursement ne pourra être réclamé en cas d'abandon de l'activité en cours de saison, sauf cas de majeur : raison médicale interdisant la pratique de la danse supérieur à 3 mois (avec certificat médical) ou mutation professionnelle. Il en est de même sur le fait que le remboursement ne pourra être réclamé en cas de non appréciation des cours/ meeting danse par l'élève/ participant. Le cours d'essai est proposé aux élèves/ participants afin qu'ils puissent jauger leurs appréciations du Club de Loisirs et Danse : C.A.C.D Dance of love D.O.L et les cours qui y sont donnés avant son éventuelle inscription.

La tarification annuelle des programmes est établie selon les normes de tarification associatif (de la valeur

générale et segmentaire). Aucune variation de prix n'est appliqué durant l'année dansante suivant l'inscription de l'élève/ participant. En cas de hausse de prix sur la tarification d'un programme annuelle/ prix unitaire d'une prestation stage ou évènementiel professionnel; celle-ci est applicable en nouvelle saison (uniquement) et reste consultable via la fiche de tarification remise au moment de l'inscription de tout élève/ participant.

Pour le programme Vacances Scolaires (durant la période de vacances scolaires sur tarif unitaire mais proposé en un règlement annuel) : Le paiement doit être effectué sur la plateforme Hello Asso* (des modalités de paiements sont possibles en 3 fois ou 6 fois) après avoir réservé (par téléphone) sa place en stage de danse selon la ou les disciplines choisies pour l'année en cours. En cas de réservation par téléphone auprès de l'association Rétro Vibes – Association du C.A.C.D Dance of Love D.O.L, celui-ci prendra en charge la demande de l'élève/ participant et annonce l'heure du cours et du groupe administré. L'élève/ participant ne pouvant se rendre au 1er cours gratuit ou souhaitant changer la date d'essai doit informer le Club par SMS au minimum 48h avant son cours - meeting/ danse. Ceci équivaut à tous programmes.

L'élève/ participant peut aussi réserver sur la plateforme Hello Asso* dans le formulaire correspondant aux stages de danse vacanciers, en réglant sa programmation V.S. selon les facilités de paiement choisies. Toutefois, il est recommandé d'appeler le Club afin d'obtenir plus de précision sur l'heure du cours de danse et d'éviter toute incompréhension impromptue. Pour rappel, tous plannings sont disponibles via l'espace SPORTS REGIONS.

Article IV – Consignes pendant les cours

Pendant toute la durée de leurs présences au sein du Club Artistique Culturel de Danse - Dance of Love D.O.L; En amenant leurs enfants, il est demandé aux parents* ainsi qu'aux élèves/ participants : d'être le plus respectueux possible vis à vis des apprenants présents et du professeur (ainsi que des autres membres de l'association si présents).

Afin de favoriser les apprentissages chorégraphiques des élèves/participants; Il est formellement interdit au sein du Club de danse : de crier ou de parler trop fort pendant les cours/ meeting-danse données. Bien sûr, les élèves/ participants peuvent communiquer durant les temps de pause prévus pour échanger. (Hydratation du corps, début de cours et fin de cours*)

*En fin de cours; Si une autre horaire de cours est prévue directement à la fin de la précédente (en enchaînement), les élèves/ participants sont priés de se rendre dans les vestiaires pour discuter et ne pas perturber le démarrage du cours suivant.

Dans les vestiaires, le respect des autres dans leurs intimités est primordiale et tout affaire personnelle de l'élève/ participant doit être rangé correctement. Il est demandé aux élèves/ participants d'arriver en tenue de danse pour limiter l'affluence dans les vestiaires. Les accessoires de danse pourront être prêtés par le Club et peuvent se mettre dans la salle d'entraînement et/ou vestiaire. (ex : ceinture de danse orientale/ foulard de soie / pagne...)

Les cours de danse sont l'accueil unique des élèves/ participants; Incluant les représentations de fin d'année. Toutefois; Peut être suggérer aux groupes adultes, des sorties et échanges en dehors des horaires d'entraînement – Qui sont repertoriés via Whatsapp Pro afin de consolider les liens créés entre les danseurs(es).

Ex : sortie cinéma – spectacle gallia – café/ thé/ discussion*

Cette mise en place est à terme de la période d'inscription officielle du Club - à compter du mois d'Avril.

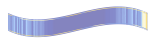
Afin de favoriser l'effet de découverte et de surprise en la préparation des représentations, les accompagnants des danseuses (rs) ne sont pas admis au sein de la salle de danse sauf en dehors des cours.

Le club n'est pas un lieu d'attente pour les non-élèves/ participants :

- ◆ Sauf lors d'un cours de type "porte ouverte" dans un de ses locaux d'occupations où les accompagnants danseuses(rs) sont admis avec plaisir.

Aussi, afin de permettre à tous les élèves/ participants de pouvoir s'exprimer sans être distrait, ni intimidé :

- ◆ les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à regarder les cours de danse hebdomadaires (incluant les cours à distance postés sur Whatsapp Pro*). Les familles et amis pourront, alors, rencontrer le professeur/ chorégraphe sur rendez-vous en dehors des horaires de cours hebdomadaires.



***Seuls les posts reseaux sociaux peuvent être visionnés (avec plaisir et encouragement) en dehors des représentations évènementielles.**

Les téléphones portables doivent être en mode silencieux pendant la durée de présence dans les locaux.

L'accès aux vestiaires, sanitaires et salle de danse est exclusivement réservé aux élèves/ participants et professeur/ chorégraphe.

En cas de perte, de vol d'objets personnels et les détériorations (y compris sur les cyclomoteurs et vélomoteurs en extérieur durant les horaires de cours/ meeting danse) au sein de la salle de danse ou des vestiaires, le Club Artistique Culturel de Danse : Dance of Love D.O.L ne pourra être tenue responsable.

Les élèves/ participants devront respecter leur professeur/ chorégraphe, tous membres de l'association ainsi que les autres élèves/ participants du cours. Ils doivent aussi respecter le matériel de danse mis à leur disposition. En cas de dégradation, il sera demandé à l'élève/ participant d'assurer la remise en état du matériel dégradé ou au représentant légal de régler le montant des réparations à hauteur du prix d'achat du matériel usagé par l'élève/ participant.

Article V – Tenue règlementaire obligatoire

Le Club Artistique Culturel de Danse : Dance of Love D.O.L ; impose à ses élèves/ participants une tenue correcte et répondant aux exigences de la nature du cours hebdomadaire suivi.

Ne rien acheter sans l'avis du professeur/ chorégraphe concernant les représentations évènementielles publiques.

Pour les spectacles/ galas, des tenues sont sélectionnées par le Club et les élèves/ participants devront s'y conformer.

Tous les détails sont dans la notice / costume de la saison en cours comprenant les exigences de tenue de cours/ meeting danse - tenue et budget des représentations publiques de la saison.

↳ **Pour tous les cours/ meetings danse africaine (rumba - ndombolo – coupé décalé – assiko), le tour de rein en batik/ wax, est de vigueur. Il est disponible à la vente (se renseigner sur le site internet du C.A.C.D Dance of Love D.O.L ou auprès du professeur/ chorégraphe) en dehors des tours de reins traditionnels (en prêt gratuit) d'usage en salle d'entraînement. Il est complété pour les représentations publiques d'un haut règlementaire et d'une coiffe ou attache.**

Pour la rumba africaine : la tenue est selon le choix du professeur/ chorégraphe; Cela peut-être une robe ou une jupe longue, disponible à la vente sur pré-commande (en dehors des accessoires/ tenues traditionnels - en prêt gratuit - d'usage en salle d'entraînement).

Toutes les tenues de représentations évènementielles sont inclus dans le budget costume de l'élève/ participant. (voir notice costume)

Pour toutes commandes des produits dérivés du Club de type communautaire; un lien de pré-commande et d'achat de produit est disponible via le site internet du Club de Danse. L'élève/ participant est tenu informé par le biais de la plateforme Whatsapp Pro* en cas de volonté d'achat personnel.

Les représentants légaux ou élèves/ participants majeurs s'engagent à respecter et soigner la tenue exigée (qui doit être marquée au nom de l'élève/ participant en cas d'achat de matériel personnel). L'élève/ participant doit prendre soin de son matériel personnel – En cas de perte ou de vol, le club ne peut être tenu responsable.

↳ **Pour les cours de danses orientale, indienne et latine, brassière et legging sont de vigueur; Complétée par la ceinture ornementée qui peut être orientale- indienne – latine à frange – jupe flamenco – jupe tango. (Ce matériel peut être fournis par le Club de Loisirs et Danse : C.A.C.D Dance of Love D.O.L.)**

Toutefois, l'élève peut utiliser ses tenues de danse personnelles selon son souhait (en entraînement).

↳ **Pour les cours de danse urbaines modernes, les élèves sont tenus de s'habiller en jogging débardeur/ t-shirt. (voir notice costume*)**

Article VI – Présence et Absence

Les élèves/ participants doivent être assidus aux cours/ meeting danse afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année dansante.

Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue.

Le professeur/ chorégraphe note systématiquement les présences en début de cours et de répétitions. (uniquement pour les mineurs) Les absences répétées sont signalées aux parents des élèves/ participants.

Pour d'évidentes raisons sanitaires et pour éviter toute contagion, les élèves/ participants malades sont invités à ne pas assister aux cours et à prévenir le professeur/ chorégraphe.

Le professeur/ chorégraphe est légalement responsable des élèves/ participants pendant la durée des cours/ meeting danse, des répétitions et de leur présence dans les vestiaires.

Les élèves/ participants doivent arriver dans les vestiaires 10 minutes avant le début du cours/ meeting danse et doivent quitter les vestiaires au plus tard 10 minutes après la fin de leur cours, sauf autorisation exceptionnelle.

En dehors de ce créneau, le professeur/ chorégraphe n'est pas responsable des élèves/ participants. Les cours qui ont été manqués par les élèves/ participants doivent être rattrapés via l'application téléphonique WhatsApp Pro; Qui retrace toutes les évolutions chorégraphiques de la discipline en cours selon les groupes de danseurs(es) en fonction de leurs jours et de leurs horaires suivies. Par ce biais, le Club de Loisirs et Danse : Dance of Love D.O.L. assure le bon déroulement de progression hebdomadaire chorégraphique des différents niveaux de ses élèves/ participants et cela permet de ne pas entraver la progression des apprentissages généraux du Club et de ses élèves/ participants.

Article VII – Absence du professeur/ chorégraphe

En cas d'absence du professeur/ chorégraphe, dans la mesure du possible, les parents et les élèves/ participants sont prévenus.

Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves/ participants mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève/ participant seul que les cours ont bien lieu comme convenu.

Pour toute absence inférieure à une semaine, les cours/ meetings danses ne sont pas rattrapés, au-delà ils sont reportés durant les vacances scolaires – 1er mois des grandes vacances – 1ère semaine en un cours/ meeting danse plein air (et peuvent être donner aux élèves/ participants un nouveau créneau de cours/ meeting danse spécialement conçu à cet effet – ils sont donc prévenus par un document qui est remis en cours hebdomadaire ou via l'application Whatsapp Pro) et ne font l'objet d'aucun remboursement.

En cas de longue absence, le professeur/ chorégraphe peut être remplacé dans la mesure du possible. Les cours de danse pourront être supprimés et reportés. Dans ce cas, un service sera proposé à distance (en fonction des disponibilités du professeur/ chorégraphe) dans certains cas exceptionnels : maladie, accident, effectif (inférieur à 2), stages professionnels, répétitions professionnelles d'activités annexantes, événements météorologiques, pandémie...

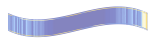
Article VIII – Stages

Ils concernent le programme Vacances Scolaires disponible en réservation sur la plateforme Hello Asso.

Il s'agit de stages de danses pour les enfants de 8 à 11 ans, 12 à 14 ans, 15 à 17 ans et, 18 ans et +; Qui sont proposés pendant les vacances scolaires hormis Juillet et Aout en un cours de danse hebdomadaire dans une ou plusieurs disciplines spécifiques.

Peuvent être proposer en supplément des stages de vacances en plein air (sur inscription) : Plein Air – Unitaire Session. Il s'agit du même procéder en session ponctuelle uniquement durant les grandes vacances. (Se rapprocher du professeur chorégraphe en cas de mise en place) Cette option n'est pas forcément inclus dans toutes les options proposées par le club durant une année dansante. Il nécessite une inscription spécifique à usage unique pour chaque session disponible.

→ (Toujours se référer au tableau du planning hebdomadaire en cours d'année dansante pour savoir le public concerné par les tarifications unitaires ainsi que pour l'obtention des sessions ponctuelles.)



En revanche; Les cours du programme Vacances Scolaires font l'objet d'une tarification distincte conçu dans un programme spécifique dénommé "programme vacances scolaires". Ils peuvent être réserver à l'avance sur la volonté de l'élève/ participant via le formulaire Hello Asso* ou par téléphone.

Tous stages de danses proposés sont vivement conseillés (mais ne sont pas obligatoires) à nos élèves/ participants inscrits annuellement dans le programme "Toutes danses comprises" (dès lors qu'ils sont proposés dans leurs tranches d'âge) dans la mesure où ils permettent d'enrichir le parcours des élèves/ participants et de perfectionner l'apprentissage des différentes disciplines du Club. Les cours meetings danses qui y sont donnés sont un focus précis sur les pas de bases d'une discipline. (Ciblé au pas)

Article IX – Niveaux

Le professeur/ chorégraphe est seul juge pour déterminer le niveau de chaque élève/ participant.

Néanmoins, à l'inscription de ce dernier, le professeur/ chorégraphe prend en compte le niveau qu'un élève/ participant s'est attribué dans une fiche de renseignement sondage (disponible sur l'espace SPORTS REGIONS/ RUBRIQUE DOCUMENT) afin de lui accorder son groupe de travail artistique ou son heure d'entraînement (meeting danse - adulte) selon le niveau de l'élève/ participant.

Après les inscriptions du début d'année civile dansante, la rentrée du Club Artistique Culturel de Danse Dance of Love D.O.L. étant fixé en Janvier (et selon la date d'arrivée de l'élève/ participant au Club); Comprenant les 2 premières semaines de rentrée en cours/ meeting danse (ou passé la date d'arrivée du nouvel élève/ participant si non effectué en Janvier) , un délai de 3 semaines est accordé au professeur/ chorégraphe pour remanier ses classes/ meetings danse dans la limite des disponibilités d'horaires de tout à chacun.

Cette démarche est mise en place uniquement dans le but de former des groupes homogènes dès le début de la saison pour permettre à chaque élève/ participant de s'épanouir et de progresser.

Seul le professeur/ chorégraphe déterminera le choix du groupe.

Article X – Préparation à des prestations diverses publiques

L'objet des cours/ meetings danses collectifs n'est pas de préparer les élèves/ participants du Club sans l'objectif principal de réalisation des prestations évènementielles publiques de fin d'année.

Il est, donc, vivement conseillé de participer aux évènements de représentation du Club de Danse tel que le gala de fin d'année ou les évènements de représentation des services de l'association Rétro Vibes. L'association du C.A.C.D Dance of Love D.O.L.

Le but étant de valider efficacement les acquis appris (en cours/ meeting danse), tout au long de l'année et, de se préparer au mieux à l'année suivante (exemple : changer de niveau de danse).

Par ailleurs, l'élève/ participant majeur (uniquement) potentiel et apte (niveau intermédiaire – affirmé) à la réalisation de prestation diverse publique (dans une fréquence plus importante) et voulant faire partie d'une troupe de danse (indépendante découlant du C.A.C.D Dance of Love) : doit , dans un premier temps, se préparer en cours/ meeting danse du programme toutes danses comprises et si possible vacances scolaires afin de perfectionner ses techniques ciblées au pas.

Cette volonté d'appartenance à la Compagnie D.O.L. Gérée par l'unique intervenant extérieur du Club : l'entreprise SM.EC, sous la recommandation du professeur/ chorégraphe du C.A.C.D, et après validation de l'élève/ participant de son statut dans la Compagnie, scelle une inscription potentielle (dans une durée fixée ou illimitée qui est établie entre la(le) nouvelle(l) arrivée(é) et la Cie) à la compagnie D.O.L. Elle exige un professionnalisme pouvant prétendre à des spectacles vivants publiques, des tournées régionales ou nationales, des prestations dans des locaux professionnels/ évènements/ parade/(...) Elles débouchent également sur une rémunération en prestation de service comme intermittent du spectacle sous la Compagnie D.O.L.

Pour plus d'information; Veuillez vous rapprocher du professeur/ chorégraphe à ce propos. Un document spécifique sera dès lors fournis au candidat ayant la volonté d'appartenir à la Compagnie D.O.L.

Article XI – Gala de fin d'année / Prestations évènementielles

Le Club Artistique Culturel de Danse : Dance of Love D.O.L organise un gala de fin d'année.

Pour tous bénévoles et bénévoles intermittents du spectacle contribuant à la bonne marche de cet évènement ou en y participant en tant qu'artiste indépendant – doit souscrire à une inscription en ligne qui est obligatoire

via le site internet : www.clubdanceoflove.wordpress.com

Les bénévoles du C.A.C.D constitue (selon l'ancienneté et la demande auprès de son association) un comité de danse directive régie par l'association Rétro Vibes.

Pour toute la réglementation concernant le comité de danse du club : Se référer au règlement intérieur de l'association Rétro Vibes.

Le gala de fin d'année est obligatoire pour tous les élèves/ participants qui ont souscrits au programme "toutes danses comprises". Une présence régulière, durant les cours/ meetings danse, est primordiale pour un meilleur déroulement des prestations événementielles/ gala de fin d'année.

Peut être proposé, en plus de ce gala, aux élèves/ participants du Club, durant l'année :

- une représentation événementielle de type spectacle en salle communale* (dans la région*)
- une représentation dans un événement de la Ville (ex : Fête de la musique)*
- une représentation d'association par notre service danse (ex : Village des associations ou représentation Bowling)*
- une représentation d'association par notre service danse (format vidéo – tournage plein air)*
*en cas de représentation en dehors de la ville une autorisation de sortie parentale devra être remplie par le parent ou représentant légal. (ex : Salle des fêtes Cognac)
- une tournée des salles de fête régionale (uniquement pour la compagnie D.O.L)

*Pour information : il se peut que toutes les représentations ci-dessus ne soit pas prévues dans la saison en cours. Se référer à la fiche de tarification et programme pour identifier les événements de la saison.

- ◆ En cas d'ajout événementiel non spécifié sur la fiche de tarification et programme; la programmation du nouveau spectacle se fait (uniquement) sur la base du volontariat des élèves/ participants selon la programmation des chorégraphies choisit par le Club dans le cadre du programme Toutes Danses Comprises.*

Dans une saison dansante; (en générale) une sélection événementielle regroupant 3 événements maximum sont proposés aux élèves/ participants. Toutes les disciplines et tranches d'âge des élèves/ participants souscrits au Programme "toutes danses comprises" sont inclus dans ces représentations diverses.

Dans le cadre du programme "toutes danses comprises", ces représentations ré-annoncées durant l'année par le professeur/ chorégraphe en salle d'entraînement (et/ ou via l'application Whatsapp Pro) sont obligatoires. Ils constituent l'aboutissement du travail de tous nos élèves/ participants incluant le gala de fin d'année. (excepté les ajouts événementiels non spécifié* qui sont sur la base du volontariat après signature du formulaire de participation)

Cependant, en fonction des chorégraphies sélectionnées pour le type d'évènement organisé (ex: prestation salle communale*); La présence de tous nos élèves/ participants sur l'évènement ou la scène (d'une représentation dite annexe au gala de fin d'année) n'est pas obligatoire.

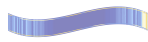
Néanmoins, par un roulement au niveau des sélections chorégraphiques et du choix des groupes sur scène (pour ce type d'évènement), nous prenons soin de respecter l'équité des participations de tous nos élèves/ participants. Si un élève/ participant n'est pas inclus dans une représentation événementielle spécifique, il l'est dans le suivant de la même année dansante ou du premier de l'année suivante en priorité - en cas de renouvellement d'inscription au programme TDC.

La présence des élèves à toutes les séances de travail (type cours/ meeting danse), répétitions et représentations est nécessaire afin d'optimiser le contentement de l'élève/ participant quant à ses efforts et apprentissages fournis tout au long de son inscription. Les représentations de ces événements sont payantes pour les familles et invités (ex : gala de fin d'année/ prestation salle communale).

En cas de la mise en place de la carte adhésion avantage* prévu en 2026 (celle-ci apparaît sur un linéaire dans la fiche de tarification consultable en ligne dans l'espace SPORTS REGIONS en début de saison d'année dansante) – elle est notifiée sur la carte membre en cours quand le service est actif pour l'année en cours.

Souscription indépendante au forfait danse proposé au sein du C.A.C.D. Dance of Love D.O.L (2,50€ pour l'année)

Celle-ci octroie des avantages de réductions en fonction du nombre de personne invité ou faisant parti de la famille à hauteur d'une limitation d'invitation; de plus, elle accorde des réductions précises sur l'ensemble des



services proposés par le Rétro Vibes (association du C.A.C.D Dance of Love D.O.L).

Une participation financière est demandée en fonction du nombre de tableaux dansés pour l'achat ou la confection des costumes de scène (uniquement pour le programme TDC*) surtout dans le cadre des tenues standards de type leggings noir/ short couleur chair (...). Le matériel accessoire ou certains costumes (propriétés C.A.C.D Dance of Love D.O.L) sont prêtés à titre gratuit aux élèves/ participants et à titre d'exception loué selon la spécificité du costume (Cf. : notice costume). Dans certains cas, ils pourront être proposés à la vente.

*TDC = toutes danses comprises

Article XII – Droit à l'image

Le Club Artistique Culturel de Danse DANCE OF LOVE D.O.L (Club de Loisirs et Danse) se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves/ participants inscrits à des fins de communication informationnelle sur tout support* que ce soit (après signature de la demande d'autorisation).

*support mentionné dans la fiche d'autorisation de droit à l'image

Le Club Artistique Culturel de Danse DANCE OF LOVE D.O.L (Club de Loisirs et Danse) souligne que pour respecter l'image de chacun, les prises de sons, de vues, de photographies par le public, pourront être interdites durant les spectacles et événements auxquels les élèves/ participants seront amenés à participer. Dans le cas où elles seront autorisées, elles devront être limitées à un strict usage privé dans le cadre familial.

Un récapitulatif visuel du spectacle (tel qu'un DVD ou CD-ROM Événementiel – Clé USB Spectacle/ Photos Elèves/ Participants – Groupe inclus/ Magazine interne collector) est disponible pour tous les élèves/ participants et leurs familles en pré-commande sur Hello Asso (à compter du lundi suivant la date du gala de fin d'année) par une expédition en voie postale dans le courant du mois de Janvier – Pour les élèves/ participants : Peut être remis en salle de danse à la rentrée.

Pour les autres événements, le Club* filme les prestations de tout élève/ participant; ces vidéos sont remis aux élèves/ participants à titre gratuit. (excepté dans le cadre de prestation événementielle en salle communale ou un support vidéo réalisé par un professionnel sera mis en vente)

Article XIII – Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive. Le C.A.C.D Dance of Love D.O.L se réserve le droit d'exclure à tout moment un élève/ participant pour les motifs suivants sans aucun remboursement possible :

- ◆ Trouble de l'ordre moral
- ◆ Comportement et agissements entraînant la perturbation des cours/ meetings danse
- ◆ Manque d'hygiène corporelle
- ◆ Attitude et gestes déplacés ou équivoques
- ◆ Dégradations des locaux ou du matériel
- ◆ Défaut de paiement

Article XIV – Protection des données personnelles

① L'élève/ participant fournit une adresse email (ainsi que ses coordonnées de contact et de domiciliation) lors de son inscription. Il autorise le Club Artistique Culturel de Danse DANCE OF LOVE D.O.L (Club de Loisirs et Danse) à lui envoyer des messages d'information relatifs au fonctionnement du Club et de son association; Ainsi, que tout document relatif à son inscription.